

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 022 225 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
26.07.2000 Bulletin 2000/30

(51) Int Cl. 7: B65D 33/14, B65D 33/16

(21) Numéro de dépôt: 99440010.9

(22) Date de dépôt: 21.01.1999

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: VYNEX S.A.
08160 Balaives (FR)

(72) Inventeur: Fargent, Jean-Paul
08200 Floing (FR)

(74) Mandataire:
Arbousse-Bastide, Jean-Claude Philippe
Cabinet Arbousse Bastide,
5, place du Corbeau
67000 Strasbourg (FR)

(54) **Emballage destiné au conditionnement, en vue de leur exposition à la vente, d'articles de petites et moyennes dimensions vendus en vrac**

(57) Emballage destiné au conditionnement, en vue de leur exposition à la vente, d'articles de petites et moyennes dimensions vendus en vrac, du type comprenant un sachet (1) en matière plastique transparente associé à une carte informative (2).

La carte informative (2) est solidarisée au sachet (1) par un moyen d'encliquetage (3) que comporte la carte informative (2), apte à emprisonner par pincement, de manière réversible, le sachet (1) sur son bord (10) qui présente une ouverture.

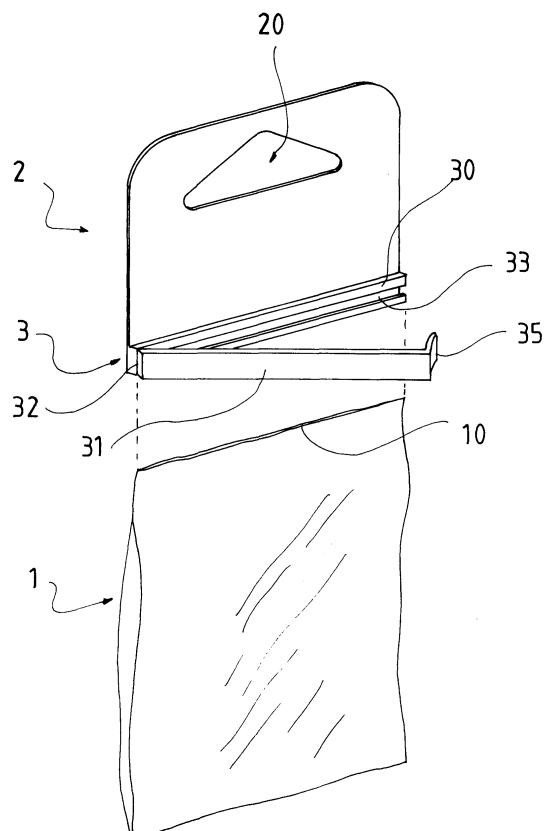


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention a pour objet un emballage nouveau destiné au conditionnement, en vue de leur exposition à la vente, d'articles de petites et moyennes dimensions vendus en vrac.

[0002] Cet emballage est destiné plus particulièrement, mais non exclusivement, à contenir les petits articles de quincaillerie tels que des vis, qui sont habituellement conditionnés soit dans des boîtes, soit dans des sachets.

[0003] Les boîtes présentent l'avantage de pouvoir être refermées après que l'utilisateur y ait prélevé le nombre d'articles dont il a besoin. Par contre, elles sont encombrantes, ce qui nécessitent qu'elles soient posées sur un plan de travail ou accrochées au-dessus d'un établi par exemple.

[0004] Les sachets comportent généralement un sachet en matière plastique transparente fermé soit par une soudure, soit par une agrafe, et solidarisé à une carte ou à un cavalier généralement en carton, portant les informations de dimensions, qualités et prix. Ces sachets présentent quant à eux l'avantage, par rapport aux boîtes, d'être d'un coût de fabrication moindre, par contre après leur ouverture, qui s'opère généralement par le déchirement du sachet et/ou l'enlèvement de la carte ou du cavalier, ils sont difficilement réutilisables, car non refermables.

[0005] Pour pallier cet inconvénient, il a été proposé par la présente Demanderesse dans le brevet français 2.678.908, un emballage comprenant un sachet en matière plastique transparente, associé à un cavalier, les bords de l'ouverture du sachet étant solidarisés chacun à l'un des volets du cavalier, de manière que l'ouverture du sachet puisse être réalisée au niveau de l'un desdits volets, par l'intermédiaire d'une préécoupe par exemple, en sorte de permettre de refermer le sachet.

[0006] Cet emballage présente toutefois un inconvénient, en effet l'ouverture du sachet est limitée, puisqu'elle ne fait pas toute la largeur du sachet, en sorte que le prélèvement des objets que contient celui-ci est peu aisé.

[0007] D'autre part, lors de la réalisation d'une opération, telle que des travaux de bricolage par exemple, qui nécessite l'emploi d'objets de natures et/ou de dimensions différentes et donc contenus dans des emballages distincts, l'utilisateur transporte lesdits emballages sur le lieu de travail où il ne dispose pas forcément de moyens permettant de poser ou d'accrocher lesdits emballages afin que ceux-ci soient aisément et rapidement accessibles.

[0008] Dans ce cas, l'utilisateur met généralement les emballages dans ses poches, si celles-ci sont suffisamment grandes, ce qui pose par après le problème de la recherche de l'objet désiré.

[0009] La présente invention a pour but de proposer un emballage permettant de remédier à ces divers inconvénients, en présentant notamment l'avantage

d'être refermable tout en offrant la plus large ouverture possible.

[0010] L'emballage selon la présente invention comprend un sachet en matière plastique transparente associé à une carte informative, et il se caractérise essentiellement en ce que ladite carte informative est solidarisée audit sachet par un moyen d'encliquetage que comporte ladite carte informative, apte à emprisonner par pincement, de manière réversible, ledit sachet sur son bord qui présente une ouverture.

[0011] Selon une caractéristique additionnelle de l'emballage selon l'invention, lors de sa proposition à la vente, tous les côtés du sachet sont fermés.

[0012] Selon une autre caractéristique additionnelle de l'emballage selon l'invention, le moyen d'encliquetage consiste en deux éléments de profils complémentaires, dont l'un est apte à s'encliquer dans l'autre, alors qu'au moins l'un des côtés du sachet est engagé entre eux.

[0013] Selon un premier mode de réalisation de l'emballage selon l'invention, l'un des éléments de profils complémentaires est solidaire fixement de la carte informative, tandis que l'autre élément est mobile, en étant relié ou non à ladite carte informative.

[0014] Selon une caractéristique additionnelle du premier mode de réalisation de l'emballage selon l'invention, celui des éléments de profils complémentaires qui est mobile, est relié à la carte informative par une articulation.

[0015] Selon un deuxième mode de réalisation de l'emballage selon l'invention, la carte informative se présente sous la forme d'un cavalier dont chacun des deux volets présente l'un des deux éléments de profils complémentaires, la ligne d'articulation reliant lesdits volets autorisant le rapprochement et l'encliquetage desdits éléments.

[0016] Selon un troisième mode de réalisation de l'emballage selon l'invention, la carte informative comporte une découpe partielle permettant de délimiter une languette apte à en être écartée, pour permettre l'engagement du sachet ou d'une partie de celui-ci, le reposicionnement de ladite languette dans son logement permettant de réaliser le pincement dudit sachet.

[0017] Selon un quatrième mode de réalisation de l'emballage selon l'invention, la carte informative comporte une lumière et une languette rapportée dont l'extrémité libre est pourvue d'un bossage apte à s'engager dans ladite lumière, le relèvement de ladite languette permettant d'engager dessous l'un au moins des côtés du sachet, ledit bossage en reprenant place dans ladite lumière assure le coincement dudit sachet.

[0018] L'emballage selon l'invention, quel que soit son mode de réalisation, pouvant être refermé après ouverture, il peut être transporté sans risque de perte du contenu du sachet. Aussi, afin d'en faciliter le transport tout en conservant une accessibilité aisée à son contenu, il présente un moyen d'accrochage à une poche ou à la ceinture d'un pantalon.

[0019] Ainsi, la présente invention a également pour objet une carte informative présentant un tel moyen d'accrochage.

[0020] La carte informative selon l'invention, présente au moins une découpe permettant d'en détacher partiellement une partie en forme de crochet.

[0021] Selon un mode de réalisation particulier de la carte informative selon l'invention, la découpe est réalisée dans chacun des deux bords latéraux de ladite carte informative.

[0022] Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

[0023] Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue en perspective et en éclaté d'un premier mode de réalisation de l'emballage selon l'invention.
- la figure 2 représente une vue en plan d'une partie du même emballage.
- la figure 3 représente une vue en coupe selon l'axe XX' de la figure 2.
- la figure 4 représente une vue en coupe selon l'axe YY' de la figure 2.
- la figure 5 représente une vue en plan d'une variante de la même partie.
- la figure 6 représente une vue en perspective et en éclaté d'une variante d'une partie du même emballage.
- la figure 7 représente une vue en perspective d'une partie d'un second mode de réalisation de l'emballage selon l'invention.
- la figure 8 représente une vue en perspective d'une partie d'un troisième mode de réalisation de l'emballage selon l'invention.
- la figure 9 représente une vue en perspective d'une partie d'un quatrième mode de réalisation de l'emballage selon l'invention.

[0024] Si on se réfère à la figure 1, on peut voir qu'un emballage selon l'invention comprend un sachet 1 en matière plastique transparente dont un bord 10 présente une ouverture, et une carte informative 2, laquelle est de préférence réalisée par moulage d'une matière plastique rigide ou semi-rigide.

[0025] La carte informative 2 est destinée à porter les informations relatives à la nature et aux caractéristiques des objets contenus dans le sachet 1, et elle comporte une lumière 20 permettant sa suspension à l'une des broches d'un meuble-présentoir, non représenté.

[0026] Si on se réfère également à la figure 2, on peut voir que la carte informative 2 comporte le long de son bord transversal inférieur un moyen 3 de solidarisation par pincement du bord 10 du sachet 1, non représenté, qui comprend deux parties se présentant sous la forme de profilés 30 et 31 de formes complémentaires de ma-

nière à permettre l'encliquetage de l'un dans l'autre.

[0027] Le profilé 30 est solidaire de la carte informative 2, alors que le profilé 31 est mobile, articulé par l'une de ses extrémités sur la carte informative 2, et plus exactement sur une extrémité du profilé 30, par l'intermédiaire d'un pont 32 de matière de faible épaisseur.

[0028] Si on se réfère également aux figures 3 et 4, on peut voir que le profilé 30 présente longitudinalement une gorge 33 s'évasant vers l'intérieur, tandis que le profilé 31 présente une nervure 34 de section sensiblement complémentaire de celle de la gorge 33, de manière à permettre son encliquetage dans cette dernière tout en tenant compte de l'épaisseur du sachet 1.

[0029] On notera que le profilé 31 comporte à son extrémité libre, opposée à celle articulée sur le profilé 30, un élément de préhension 35, qui déborde la carte informative 2, permettant la séparation des deux profilés 30 et 31.

[0030] Le sachet 1 est destiné à être maintenu par un côté, pincé par les deux profilés 30 et 31. Lors de la proposition à la vente, tous les côtés du sachet 1 sont fermés, par soudage par exemple, afin de garantir l'intégrité de son contenu. Pour prélever l'un des objets contenus dans le sachet 1, on commence par désassembler les deux profilés 30 et 31 en tirant sur l'élément de préhension 35, le désengagement de la nervure 34 de la gorge 33 étant réalisé progressivement jusqu'à l'articulation 32. Puis on ouvre le sachet 1, en le découplant par exemple, et on prélève le ou les objets dont on a besoin. Ensuite, il suffit, pour refermer le sachet 1, de placer son côté ouvert entre les profilés 30 et 31, et de solidariser ceux-ci en exerçant une pression depuis l'extrémité articulée jusqu'à l'autre extrémité.

[0031] Si on se réfère maintenant à la figure 5, on peut voir une carte formative 2 qui comporte, outre une lumière 20 et un moyen 3 de pincement d'un sachet, non représenté, un moyen d'accrochage à la poche d'un vêtement ou à la ceinture d'un pantalon.

[0032] La carte informative 2 présente non loin de chacun de ses bords latéraux 21, une découpe 22 approximativement en forme de S, permettant de détacher partiellement de la carte informative 2, deux languettes 23 qui s'étendent à partir du bord transversal supérieur 24 en direction du moyen de pincement 3.

[0033] La carte informative 2 peut être suspendue en engageant les languettes 22 dans une poche ou derrière la ceinture d'un pantalon, la carte informative 2 demeurant visible et le contenu du sachet aisément et rapidement accessible.

[0034] Si on se réfère maintenant à la figure 6, on peut voir que selon une variante de l'emballage selon l'invention, la carte informative 2 présente non loin de son bord transversal inférieur une empreinte creuse 4 de section en forme de C apte à recevoir par encliquetage une barre cylindrique 5, indépendante de la carte informative 2, et destinée à pincer le sachet, non représenté.

[0035] La carte informative 2 comporte une découpe 25 permettant d'en détacher partiellement une partie 26

en forme de crochet pour permettre sa suspension.

[0036] On notera que la carte informative 2 présente dans sa région médiane une échancrure 27 qui coupe l'empreinte 4, et qui est destinée à faciliter le désengagement de la barre 5 de l'empreinte 4.

[0037] Cette variante offre l'avantage par rapport au mode de réalisation représenté sur la figure 1, de permettre, alors que la carte informative 2 est suspendue à une ceinture ou à une poche, le maintien du sachet ouvert, en ne pinçant qu'un seul côté de celui-ci.

[0038] On notera que la barre 5 peut éventuellement être reliée fixement à la carte informative 2 par l'intermédiaire d'un fil souple ou analogue, non représenté.

[0039] Si on se réfère maintenant à la figure 7, on peut voir que selon un autre mode de réalisation, la carte informative 2 se présente sous la forme d'un cavalier 6, réalisé en matière plastique semi-rigide, comportant deux volets 60 et 61 articulés l'un à l'autre par un bord, et comportant chacun à proximité de leur bord opposé à l'articulation, une empreinte creuse respectivement 62 et 63.

[0040] Les empreintes 62 et 63 sont telles que l'empreinte 62 puisse s'encliquer dans l'empreinte 63 et ainsi pincer le sachet, non représenté.

[0041] De la même manière que pour le mode de réalisation représenté sur la figure 6, le cavalier 6 autorise le maintien du sachet ouvert en ne pinçant qu'un côté de celui-ci, alors que le cavalier 6 est suspendu à une ceinture, laquelle est engagée entre les deux volets 60 et 61.

[0042] On notera que selon une variante, non représentée, l'un au moins des deux volets 60 et 61 comporte une ou plusieurs découpes permettant d'en détacher partiellement un ou plusieurs éléments en forme de crochet pour permettre un accrochage.

[0043] Si on se réfère maintenant à la figure 8, on peut voir que selon un troisième mode de réalisation de l'emballage selon l'invention, la carte informative 2 présente une découpe 7 en forme de U qui crée une languette 70 apte à être écartée du reste de la carte informative 2 pour permettre d'engager dessous au moins l'un des côtés du sachet, non représenté, le repositionnement de la languette 70 dans son logement 71 permettant de réaliser le coincement du sachet.

[0044] Si on se réfère maintenant à la figure 9, on peut voir que dans un quatrième mode de réalisation de l'emballage selon l'invention, la carte informative 2 comporte dans sa partie inférieure une lumière 8, et une languette 80 rapportée dont l'extrémité libre présente un bossage 81 apte à être engagé dans la lumière 8.

[0045] La languette 80 présente une certaine élasticité ce qui permet de l'écartier de la carte informative 2 et d'extraire le bossage 81 de la lumière 8 pour engager l'un au moins des côtés du sachet, non représenté, entre la languette 80 et la carte informative 2, le bossage 81 en reprenant sa place dans la lumière 8 réalise le coincement du sachet.

Revendications

- Emballage destiné au conditionnement, en vue de leur exposition à la vente, d'articles de petites et moyennes dimensions vendus en vrac, du type comprenant un sachet (1) en matière plastique transparente associé à une carte informative (2), caractérisé en ce que ladite carte informative (2) est solidarisée audit sachet (1) par un moyen d'encliquetage (3) que comporte ladite carte informative (2), apte à emprisonner par pincement, de manière réversible, ledit sachet (1) sur son bord (10) qui présente une ouverture.
- Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que lors de sa proposition à la vente, tous les côtés du sachet (1) sont fermés.
- Emballage selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que le moyen d'encliquetage (3) consiste en deux éléments de profils complémentaires (30, 31; 4, 5; 62, 63), dont l'un est apte à s'encliquer dans l'autre, alors qu'au moins l'un des côtés du sachet est engagé entre eux.
- Emballage selon la revendication 3, caractérisé en ce que l'un des éléments de profils complémentaires (30, 31; 4, 5) est solidaire fixement de la carte informative (2) tandis que l'autre est mobile, en étant relié ou non à ladite carte informative (2).
- Emballage selon la revendication 4, caractérisé en ce que celui des éléments de profils complémentaires qui est mobile (31), est relié à la carte informative (2) par une articulation.
- Emballage selon la revendication 4 ou la revendication 5, caractérisé en ce que les éléments fixe (30) et mobile (31) consistent en deux profilés de sections complémentaires, l'un présentant longitudinalement au moins une nervure (34), tandis que l'autre présente longitudinalement des moyens de retenue (33) de la ou lesdites nervures (34).
- Emballage selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'élément mobile (5) est indépendant de la carte informative (2).
- Emballage selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'élément fixe consiste en une empreinte creuse (4) de section en forme de C pratiquée dans la carte informative (2), tandis que l'élément mobile consiste en une barre (5) de section ronde.
- Emballage selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que la carte informative comporte une découpe partielle permettant de délimiter une languette apte à en être écartée, pour

permettre l'engagement d'au moins un côté du sachet (1), le repositionnement de ladite languette dans son logement permettant de réaliser le pincement dudit sachet (1).

5

- 10.** Emballage selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que la carte informative comporte une lumière et une languette rapportée dont l'extrême libre est pourvue d'un bossage apte à s'engager dans ladite lumière, le relèvement de ladite languette permettant d'engager dessous l'un au moins des côtés du sachet (1), ledit bossage en reprenant place dans ladite lumière assure le coin-cement dudit sachet (1).

15

- 11.** Emballage selon la revendication 3, caractérisé en ce que la carte informative (2) se présente sous la forme d'un cavalier (6) dont chacun des deux volets (60, 61) présente l'un des deux éléments (62, 63) de profils complémentaires, la ligne d'articulation reliant lesdits volets (60, 61) autorisant le rapprochement et l'encliquetage desdits éléments (62, 63).
- 12.** Carte informative pour emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle présente au moins une découpe (22; 25) permettant d'en détacher partiellement un élément (23; 26) en forme de crochet.

25

30

- 13.** Carte informative selon la revendication 12, caractérisée en ce que chacun des deux bords latéraux (21) de la carte informative (2) comporte une découpe (22).
- 14.** Carte informative selon la revendication 12 ou la revendication 14, caractérisée en ce qu'elle est réalisée en matière plastique rigide ou semi-rigide.

35

40

45

50

55

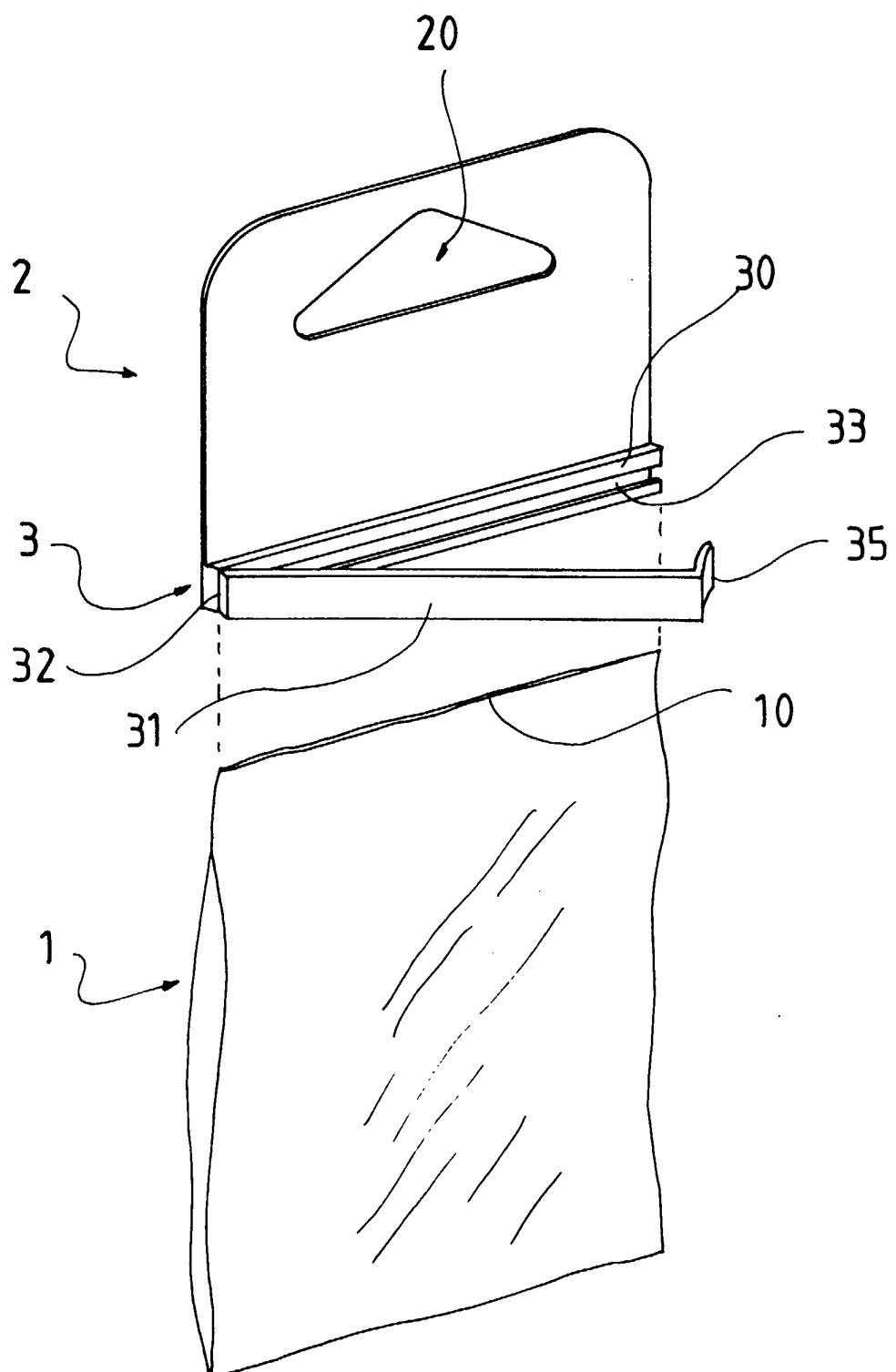


Fig. 1

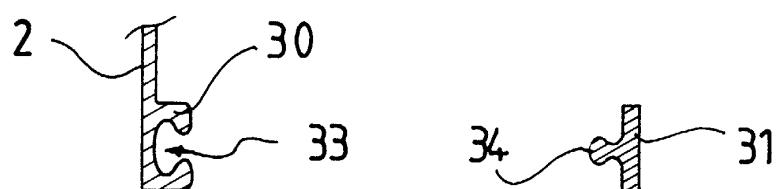
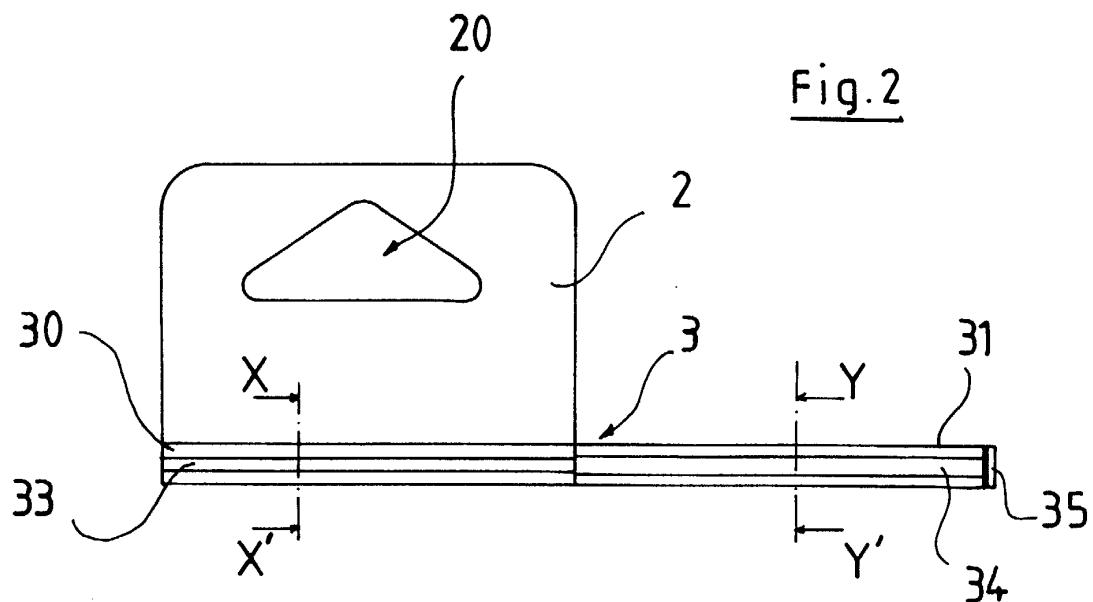


Fig. 3

Fig. 4

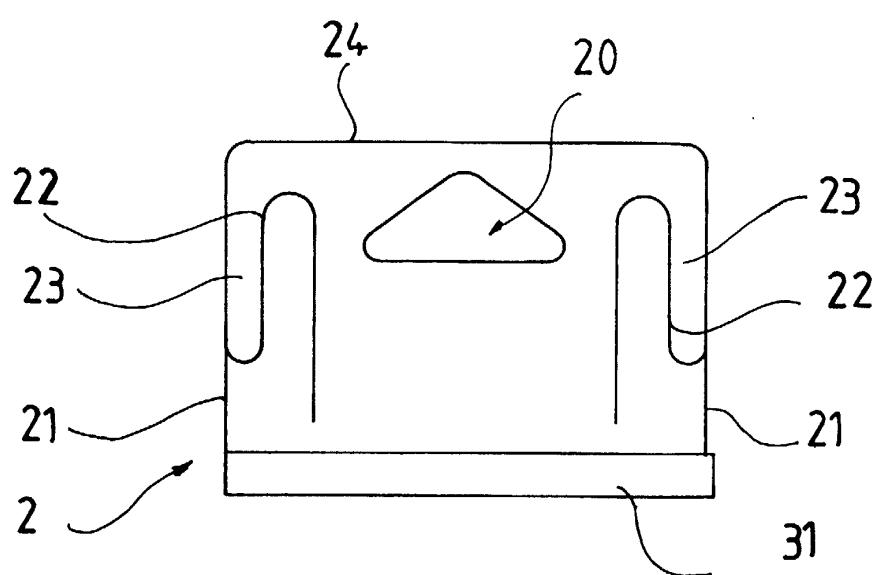


Fig. 5

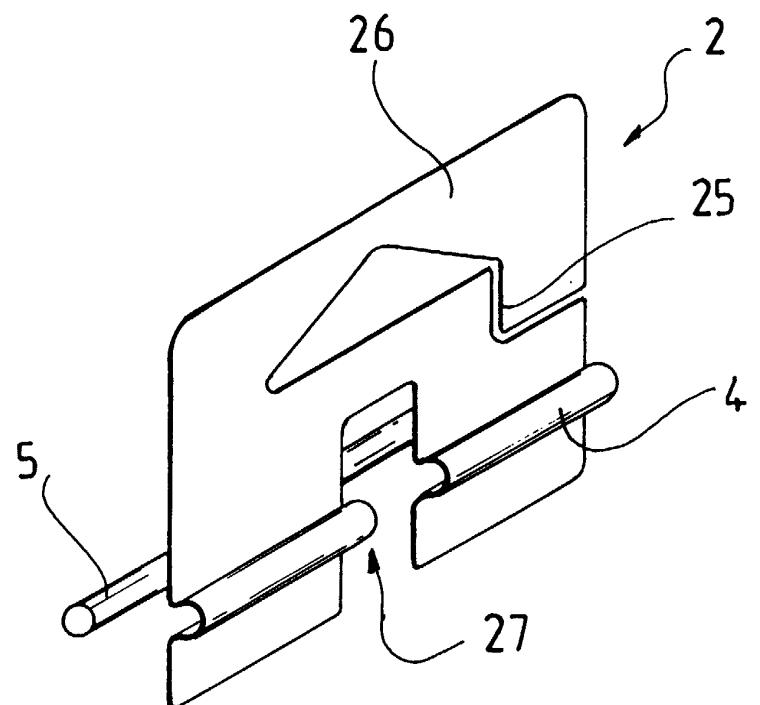


Fig. 6

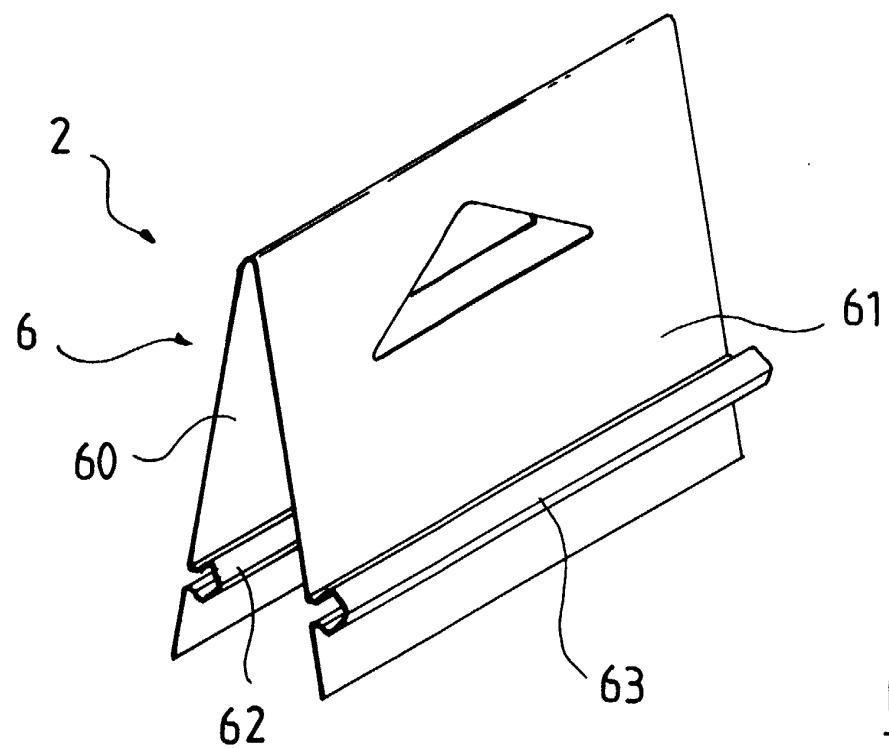


Fig. 7

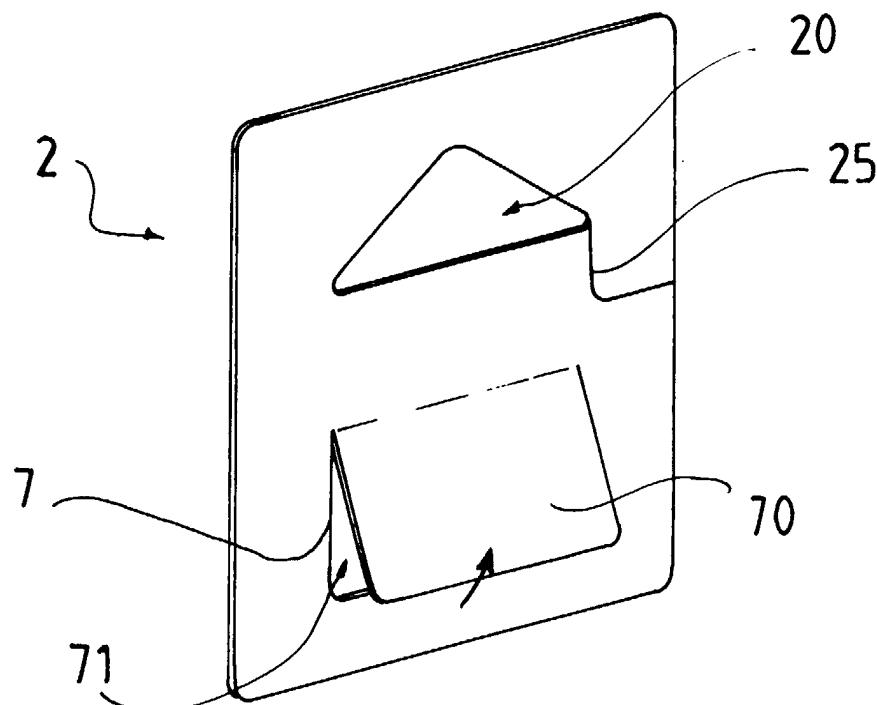


Fig. 8

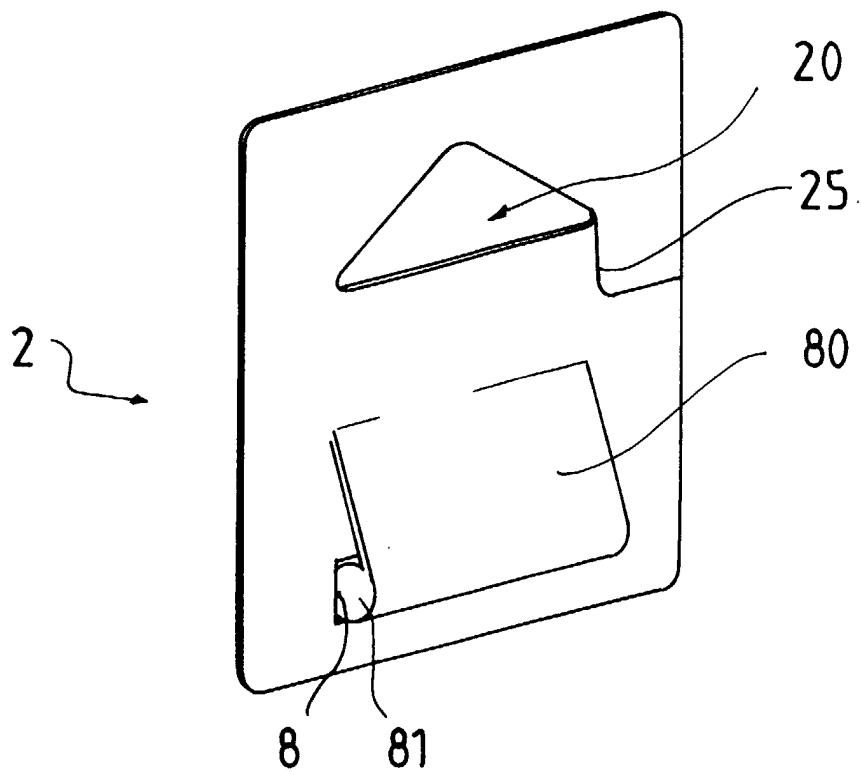


Fig. 9



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	WO 87 01097 A (ICE PACK SERVICE AG) 26 février 1987 * page 6, ligne 8 - page 7, ligne 25; figures 3,4 *	1,3,11	B65D33/14 B65D33/16
A	FR 2 761 955 A (MALIP SA) 16 octobre 1998 * revendications 1,2; figures 1,2 *	1,3,4,7, 8	
A	DE 28 45 526 A (HOSSINGER ERHARD) 30 avril 1980 * page 9, dernier alinéa - page 10, alinéa 1; figures 1,2 *	1,3,11	
A	US 5 713 467 A (KAO JUI-CHIEN) 3 février 1998 * revendication 1; figures 1,2 *	1,3-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	7 juin 1999	Bridault, A	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 44 0010

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-06-1999

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 8701097	A	26-02-1987	DK 378185 A AT 58594 T AT 51839 T AU 6283086 A AU 6283286 A CA 1298478 A CA 1318772 A WO 8701183 A EP 0248817 A EP 0248818 A FI 871505 A, B, FI 871582 A, B GR 861968 A GR 861969 A JP 4036942 B JP 63500792 T US 4783042 A US 4811465 A	21-02-1987 15-12-1990 15-04-1990 10-03-1987 10-03-1987 07-04-1992 08-06-1993 26-02-1987 16-12-1987 16-12-1987 07-04-1987 10-04-1987 10-11-1986 10-11-1986 17-06-1992 24-03-1988 08-11-1988 14-03-1989
FR 2761955	A	16-10-1998	AUCUN	
DE 2845526	A	30-04-1980	AUCUN	
US 5713467	A	03-02-1998	AUCUN	